

# PROCÈS-VERBAL SOMMAIRE

Bureau du 18 octobre 2018  
(Convocation du 11 octobre 2018)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

La séance est ouverte à 18 h 07.

\* *La présidence de séance est assurée par Mme Andro, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente*

**Présents** : Mme Andro\*, MM. Crocq (jusqu'à 19 h 12), Gaudin, Mme Rougier, M. Gautier, Mme Le Men (jusqu'à 19 h 01), MM. Puil (à partir de 18 h 12), Hervé Pascal, Theurier, Chardonnet, Letort (à partir de 18 h 12), Kerdraon, Le Blond, Chouan (à partir de 18 h 14), Dein, Prigent, Rouault, Legagneur, Hervé Marc (à partir de 18 h 12).

**Absents excusés** : M. Couet, Président, Mme Pellerin, M. Bernard, Mme Letourneux, MM. Dehaese, Breteau, Louapre, Plouhinec.

**Procuration de vote et mandataire** : M. Louapre à M. Rouault.

**Participaient également** : Mme Quinaut, MM. Contin, Quentel, Mme Gabillard, MM. Nourissat, Bénesteau, Mme Maho, MM. Mazurier, Ruiz (Audiar).

M. Theurier est nommé secrétaire de séance.

Le Bureau constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 11 octobre 2018 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à décision ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 13 septembre 2018 est lu et adopté.

Les décisions sont examinées de 18 h 07 à 18 h 54.

La séance est levée à 19 h 23.

Le projet de décision n° 35 est retiré de l'ordre du jour.

Le Bureau :

### **COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RAYONNEMENT MÉTROPOLITAIN**

#### **B 18.365 Développement économique – Aides aux investissements et à l'emploi – "Biodis" et SCI "Les Éphémères" – Noyal-Châtillon-sur-Seiche – Subvention d'équipement – Convention**

- décide l'attribution d'une aide, sous la forme d'une subvention d'équipement, de 109 775 euros, à "Biodis" pour la création de 10 emplois CDI équivalent temps plein et un programme d'investissements de 4 676 271 euros HT, sur 3 ans, à Noyal-Châtillon-sur-Seiche ;
- approuve les termes de la convention, fixant les modalités d'attribution de l'aide et les engagements réciproques des parties, à intervenir entre Rennes Métropole et la société "Biodis" et SCI "Les Éphémères" ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

#### **Adoption à l'unanimité**

#### **B 18.366 Développement économique – Aide aux investissements et à l'emploi – "NEVENTI" SAS – Cesson-Sévigné – "HLD SAS" – Rennes – "BOULANGERIE D'ARMOR" – Noyal-Châtillon-sur-Seiche – Clôtures**

- prend acte de la non réalisation du programme d'investissements et de création d'emplois et de la liquidation de la société "NEVENTI SAS" ;
- approuve la clôture du dossier "NEVENTI SAS" ;
- prend acte de la non réalisation du programme de création d'emplois et d'investissements de la société "HLD SAS", tel que prévu dans la convention n° 15C0535 ;
- décide de demander à la société "HLD SAS", le remboursement partiel de la 1<sup>ère</sup> tranche d'aide de la subvention, soit un montant de 4 503,5 euros ;
- décide, en conséquence, la clôture du dossier relatif à l'aide à l'investissement et à la création d'emplois accordée à l'entreprise "HLD SAS" par la décision n° B 15.144 du 3 septembre 2015 ;
- prend acte de la non réalisation du programme de création d'emplois de la société "BOULANGERIE D'ARMOR", tel que prévu dans la convention n° 15C0692 ;
- décide de ne pas demander à la société "BOULANGERIE D'ARMOR", le remboursement de la 1<sup>ère</sup> tranche d'aide de la subvention ;
- décide, en conséquence, la clôture du dossier relatif à l'aide à l'investissement et à la création d'emplois accordée à l'entreprise "BOULANGERIE D'ARMOR" par la décision n° B 15.207 du 5 novembre 2015.

#### **Adopté à l'unanimité**

#### **B 18.367 Développement économique – Élan Créateur – Centres d'Affaires de Quartiers – Subvention – Convention**

- décide l'attribution d'une subvention de 15 000 € à la SCOP-SA "Élan Créateur" pour la gestion et l'animation des Centres d'Affaires de Quartiers Kennedy et Blosne ;
- approuve les termes de la convention, fixant les modalités d'attribution de l'aide et les engagements réciproques des parties, à intervenir entre Rennes Métropole et Elan créateur ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer la dite convention et tout acte s'y rapportant.

#### **Adoption à l'unanimité**

**B 18.368 Développement économique – Innovation – Pôles de compétitivité – Pôle "Images & Réseaux" – Partenaires des projets "KALIGO DYS", "SILVER CONNECT" et "CREDOC" – Subventions d'équipement**

- décide l'attribution d'une subvention d'équipement totale de 35 467 € à l'entreprise Learn&Go, située à Rennes, pour le projet "KALIGO DYS" du pôle "Images & Réseaux", via le Conseil Régional de Bretagne ;
- décide l'attribution d'une subvention d'équipement totale de 31 050 € à l'entreprise Télécom Santé située à Cesson-Sévigné, de 22 275 € à l'entreprise Zetapush située à Cesson-Sévigné et de 24 000 € à l'INSA Rennes situé à Rennes, pour le projet "SILVER CONNECT" du pôle "Images & Réseaux", via le Conseil Régional de Bretagne ;
- décide l'attribution d'une subvention d'équipement totale de 39 902 € à l'entreprise Semsoft, située à Rennes, pour le projet "CREDOC" du pôle "Images & Réseaux", via le Conseil Régional de Bretagne.

**Adoption à l'unanimité**

**B 18.369 Développement économique – Innovation – Association "VALORIAL" – Organisation du colloque annuel – Subvention de fonctionnement – Convention**

- décide l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 20 000 € à l'association "VALORIAL" pour l'organisation de son colloque annuel, qui se déroulera le 4 décembre 2018 à Pacé ;
- approuve les termes de la convention financière à conclure avec l'association "VALORIAL", relative aux modalités de versement de la subvention ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

**Adoption par 14 voix pour et 2 abstentions**

**B 18.370 Développement économique – Innovation – Pôle "Images & Réseaux" – Projets 2018-2019 – Subvention – Convention**

- décide l'attribution d'une subvention globale de 51 000 € au pôle "Images & Réseaux" pour financer les projets 2018-2019 ayant un impact particulier sur les acteurs et le territoire de Rennes Métropole ;
- approuve les termes de la convention financière à conclure avec le pôle "Images & Réseaux", relative aux modalités de financement des actions susvisées ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité**

**B 18.371 Développement économique – Insertion – Emploi – Association "We Ker" – Subvention de fonctionnement – Convention**

- décide l'attribution d'une subvention complémentaire de fonctionnement d'un montant de 60 000 € au titre de l'année 2018 à l'Association "We Ker", pour sa transition et ses actions liées à l'activité Emploi-Insertion ;
- approuve les termes de la convention à intervenir entre Rennes Métropole et l'Association "We Ker" relative aux modalités de versement de cette subvention ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention, et tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité - Une conseillère ne prenant pas part au vote (Mme Andro)**

**B 18.372 Développement économique – Insertion – Emploi – Association "AJIEnvironnement" – Subvention d'investissement – Convention**

- décide l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant maximum de 30 000 € au titre de l'année 2018 à l'Association "AJIEnvironnement" pour contribuer au financement de l'investissement lié à l'activité d'insertion ;

- approuve les termes de la convention à intervenir entre Rennes Métropole et l'Association "AJIEnvironnement" relative aux modalités de versement de cette subvention ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention, et tout acte s'y rapportant.

#### **Adoption à l'unanimité**

#### **B 18.373 Développement économique – Emploi – Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) – Fonds Social Européen – Programmation 2018 – Tranche 3**

- décide l'attribution, dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, aux structures citées dans la décision et au PLIE de Rennes Métropole, de financements pour des actions éligibles au concours du Fonds Social Européen (FSE) pour un montant global de 643 966,93 € ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer les conventions à intervenir avec les bénéficiaires conformément aux termes de la convention type approuvée par délibération n° C.16.137 du 7 juillet 2016 et tout acte s'y rapportant.

#### **Adoption à l'unanimité**

#### **B 18.374 Développement économique – Commerce – Trophées du Commerce 2018 – Union du Commerce – Subvention de fonctionnement – Convention de partenariat**

- décide l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 5 000 euros à l'Union du Commerce pour le financement de l'opération "Les Trophées du Commerce" qui aura lieu le 12 décembre 2018 ;
- approuve les termes de la convention qui a pour objet de régir la relation de partenariat conclue entre Rennes Métropole et l'Union du Commerce ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L. 5211-9 ou L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

#### **Adoption à l'unanimité**

#### **B 18.375 Développement économique – Tourisme – Soutien aux événements – Learning Show – Artibat – Politikos – European Cyber Week – Congrès FSCS – Connectathon – CARS – NutrEvent – Subventions de fonctionnement – Conventions**

- décide l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 5 000 € à l'association Learning Show pour l'évènement "Learning show 2018 " du 17 au 18 octobre 2018, au Couvent des Jacobins ;
- décide l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 10 000 € à la CAPEB Pays de la Loire pour le salon "Artibat 2018" du 24 au 26 octobre 2018, au Parc des Expositions de Rennes ;
- décide l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 100 000 € à l'association Politikos pour l'évènement Politikos du 1<sup>er</sup> au 4 novembre 2018, au Couvent des Jacobins, au Cinéma Arvor, à la salle Le Tambour et à l'IEP Rennes ;
- décide l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 40 000 € au Pôle d'excellence cyber pour l'organisation de la 3<sup>ème</sup> édition de la "European Cyber Week", du 19 au 22 novembre 2018, au Couvent des Jacobins et l'organisation par les soins de Rennes métropole et de son partenaire Destination Rennes du voyage de presse valorisant l'évènement
- décide l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 5 000 € au comité départemental FSCF Ille-et-Vilaine pour l'organisation du 106<sup>ème</sup> Congrès national FSCF, du 29 novembre au 2 décembre 2018, au Couvent des Jacobins ;
- décide l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 20 000 € à Interop'santé pour l'organisation du "Connectathon Europe 2019" du 8 au 12 avril 2019, au Couvent des Jacobins ;
- décide l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 42 125 € à l'Université de Rennes 1 pour le congrès "CARS" du 18 au 22 juin 2019, au Couvent des Jacobins ;

- décide l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 55 000 € au GIE Eurasanté pour l'évènement "NutrEvent Grand Ouest 2019" les 22 et 23 octobre 2019, au Couvent des Jacobins ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer les conventions et tout acte s'y rapportant.

**Adoption par 18 voix pour et 2 contre**

**B 18.376 Enseignement supérieur – Recherche – Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche – LOUSTIC – Zone Atelier Armorique – Subventions de fonctionnement – Convention**

- décide l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 800 € à l'Université Rennes 2 pour l'organisation d'une journée d'étude du LOUSTIC prévue le 15 novembre prochain à Rennes ;
- décide l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au CNRS pour le lancement de l'appel à projets 2018-2019 de la Zone Atelier Armorique ;
- approuve les termes de la convention à conclure entre le CNRS et Rennes Métropole, relative aux modalités du soutien financier de Rennes Métropole au lancement de l'appel à projets de la Zone Atelier Armorique ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité**

**B 18.377 Enseignement supérieur – Recherche – Université Rennes 2 – Projet ESS CARGO – Subvention d'équipement – Convention**

- décide l'attribution d'une subvention d'équipement globale de 50 000 € à l'Université Rennes 2 pour le projet ESS CARGO ;
- approuve les termes de la convention à conclure entre l'Université Rennes 2 et Rennes Métropole, relative aux modalités du soutien financier de Rennes Métropole au projet ESS CARGO ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité**

**B 18.378 Enseignement supérieur – Recherche – INRIA – Projet InriaSoft – Subvention de fonctionnement – Convention**

- décide le versement d'une subvention de fonctionnement de 70 000 € à la Fondation Inria pour l'action "InriaSoft" ;
- approuve les termes de la convention à conclure entre la Fondation Inria et Rennes Métropole, relative aux modalités du soutien financier de Rennes Métropole pour l'action "InriaSoft" ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité**

**B 18.379 Enseignement supérieur – Recherche – Associations Étudiantes et de Doctorants – Subventions de fonctionnement**

- décide l'attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 1 500 €, dont 1 000 € à l'Association Nicomaque pour l'organisation du Festival Sciences en Cour[t]s 2018 et 500 € à l'Association des Étudiants en Bio-Informatique du Grand Ouest pour l'organisation de la 5<sup>ème</sup> édition du Big Day.

**Adoption à l'unanimité**

## **COMMISSION PROSPECTIVE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **B 18.380 Prospective – Pacte métropolitain d'innovation de Rennes Métropole et Contrat de coopération entre l'État, la Région Bretagne, la Caisse des Dépôts et Rennes Métropole – Avenant n° 3 – Actualisation de la programmation – Approbation**

- approuve les termes de l'avenant n° 3 au Pacte métropolitain d'innovation de Rennes Métropole à conclure avec l'Etat, la Région Bretagne et la Caisse des Dépôts afin d'affecter les 250 000 € dédiés initialement à l'enquête ménages sur l'opération relative à l'installation d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques, mise à disposition de l'exploitant Keolis Rennes ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L.5211-9 ou L.2122-17 du Code général des Collectivités Territoriales, à signer ledit avenant n° 3 et tout acte s'y rapportant.

#### **Adoption à l'unanimité**

### **B 18.381 Développement durable du territoire – Prospective – Département d'Ille-et-Vilaine – Contrat départemental de territoire 2017-2021 – Attribution d'un fonds de concours – Commune de Chevaigné**

- approuve l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 10 272,50 € pour la réalisation d'études préalables à la construction d'un pôle associatif et culturel de la commune de Chevaigné ;
- approuve les termes de la convention financière relative à l'attribution du fonds de concours à signer entre la commune de Chevaigné et Rennes Métropole ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code général des collectivités territoriales, à signer ladite convention financière, ainsi que tout acte s'y rapportant.

#### **Adoption à l'unanimité**

### **B 18.382 Développement durable du territoire – Conseil en Énergie Partagé – Subvention aux communes adhérentes**

- décide l'attribution, pour l'année 2018, d'une subvention à chacune des communes adhérentes au Conseil en Energie Partagé (CEP) pour un montant global de 77 778,73 € avec la répartition suivante :

- Acigné : 3 967,58 €	- Le Rheu : 5 116,66 €
- Betton : 6 629,22 €	- L'Hermitage : 2 558,62 €
- Bourgbarré : 2 307,62 €	- Miniac sous Bécherel : 458,80 €
- Brécé : 1 267,47 €	- Montgermont : 1 989,12 €
- Chantepie : 6 373,47 €	- Mordelles : 4 410,99 €
- Chartres de Bretagne : 4 457,17 €	- Pacé : 6 995,66 €
- Chevaigné : 1 297,07 €	- Parthenay de Bretagne : 984,50 €
- Cintré : 1 347,98 €	- Pont Péan : 2 515,41 €
- Corps Nuds : 1 937,02 €	- Saint Armel : 1 110,59 €
- Gévezé : 3 122,80 €	- Saint Erblon : 1 741,66 €
- La Chapelle Chaussée : 750,66 €	- Saint Gilles : 2 674,06 €
- La Chapelle Thouarault : 1 243,20 €	- Saint Sulpice la Forêt : 818,74 €
- Laillé : 3 110,96 €	- Vern sur Seiche : 4 782,77 €
- Langan : 552,93 €	- Vezin le Coquet : 3 256,00 €

#### **Adoption à l'unanimité**

## **COMMISSION MOBILITÉ ET TRANSPORTS**

### **B 18.383 Mobilité – Collectif Handicap 35 – Subvention de fonctionnement pour 2018**

- décide l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € à l'association "Collectif Handicap 35", au titre des actions menées, notamment en faveur de l'accessibilité des transports collectifs du réseau STAR et du service HANDISTAR pour les Personnes à Mobilité Réduite, pour l'année 2018.

#### **Adoption à l'unanimité**

### **B 18.384 Transports collectifs – Réseau STAR et Service HANDISTAR –Travaux de rénovation lourde des escaliers mécaniques de la ligne a du métro de Rennes – Marché n° 15-468 – Avenant n° 6 – Autorisation de signature**

- approuve les termes de l'avenant n° 6 du marché 15-468 "Travaux de rénovation lourde des escaliers mécaniques de la ligne a du métro de Rennes" ayant pour objet des prestations supplémentaires au marché pour un montant total de 66 125, 00 € HT ;
- arrête le nouveau montant maximum du marché à 3 143 177, 00 € HT ;
- autorise le Président de Rennes Métropole à signer l'avenant n° 6 du marché 15-468 avec la société SCHINDLER.

#### **Adoption à l'unanimité**

### **B 18.385 Transports collectifs – Ligne b du métro automatique – Marché de travaux lot 7 : Aménagement intérieur stations Cleunay, Jules Ferry, Gros-Chêne – Marché n° 14b-007 – Avenant n° 1 – Autorisation de signature à la Semtcar**

- approuve les termes de l'avenant n° 1 au marché n° 14b-007 passé entre la Semtcar et le groupement Eiffage Construction Ille et Vilaine / Renouard SA / CRLC / Volutique / GONI relatif au lot 7 "Aménagement intérieur stations Cleunay, Jules Ferry, Gros-Chêne" ayant pour objet de prendre en compte les incidences financières liées à des adaptations de prestations et des prestations nouvelles pour un montant de 254 883,69 € HT et d'arrêter le nouveau montant global forfaitaire du marché à 6 685 547,69 € HT ;
- autorise la Semtcar à signer l'avenant n° 1 au marché n° 14b-007 signé avec le groupement Eiffage Construction Ille et Vilaine / Renouard SA / CRLC / Volutique / GONI en application de l'article 8 et de l'annexe 2 du cahier des clauses particulières du mandat n° 06-872 et tout acte s'y rapportant.

#### **Adoption à l'unanimité**

### **B 18.386 Voirie et infrastructures – Diverses communes – Acquisition – Incorporation dans le domaine public – Désaffectation – Déclassement – Cession**

- décide les acquisitions des parcelles précitées et leur incorporation au domaine public routier métropolitain, selon les modalités indiquées dans la présente décision ;
- constate la désaffectation des parcelles précitées ;
- décide le déclassement des parcelles précitées appartenant à Rennes Métropole ;
- décide les cessions des parcelles précitées, selon les modalités indiquées dans la présente décision ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211.9 ou L 2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer les actes authentiques à intervenir et tout document se rapportant aux acquisitions et aux cessions.

#### **Adoption à l'unanimité**

B 18.387 Voirie et infrastructures – Pacé – Avenue Etienne et Mathilde Pinault – Réaménagement – Programme et enveloppe financière prévisionnelle

- approuve le programme de l'opération de réaménagement de l'avenue Etienne et Mathilde Pinault à Pacé dans sa section Église / Roi Arthur, et son enveloppe financière prévisionnelle, fixée à 1 042 161,67 € HT, soit 1 250 594 € TTC (valeur août 2018).

**Adoption à l'unanimité**

B 18.388 Voirie et infrastructures – Rennes – ZAC Maurepas Gayeulles – Dossier de réalisation – Programme des équipements publics – Actualisation – Accord

- donne son accord à l'actualisation du programme des équipements publics de la ZAC "Maurepas Gayeulles" située à Rennes et à leur financement, pour ce qui relève des compétences de Rennes Métropole ;
- donne son accord à l'incorporation dans le patrimoine de Rennes Métropole des ouvrages d'équipements d'infrastructures qui seront réalisés dans le cadre de cette opération.

**Adoption à l'unanimité**

B 18.389 Voirie et infrastructures – Syndicat Intercommunal de la Zone d'Activités Nord – Participations financières – Modifications

- annule le versement au SIZAN de participations financières relatives aux équipements publics réalisés dans le cadre du Plan d'Aménagement d'Ensemble de la zone d'activités Nord ainsi que dans le cadre du secteur de l'Auge de Pierre, pour un montant total de 780 000 € ;
- prend acte du principe de versement par Rennes Métropole d'une participation à l'achèvement des travaux de voirie du Programme d'Aménagement d'Ensemble de la zone d'activités Nord dans l'hypothèse où les recettes perçues par le syndicat s'avèreraient finalement insuffisantes ;
- confirme le versement au SIZAN des recettes perçues ou à percevoir, de taxe d'aménagement sur le secteur de la zone d'activités Nord ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211.9 ou L 2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer tout document se rapportant à ces versements.

**Adoption à l'unanimité**

B 18.390 Voirie et infrastructures – Syndicat Intercommunal de Rennes / Cesson Sévigné / Chantepie – Transfert de l'ouvrage de piégeage des pollutions d'eaux pluviales de la zone industrielle sud-est, des totems et panneaux de signalisation au profit de Rennes Métropole

- accepte le transfert de propriété des biens du Syndicat Intercommunal Rennes, Cesson-Sévigné, Chantepie vers Rennes Métropole selon les conditions proposées dans la décision ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211.9 ou L 2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer l'acte authentique à intervenir et tout document se rapportant à cette acquisition.

**Adoption à l'unanimité**

B 18.391 Voirie et infrastructures – Vern-sur-Seiche – Dévoisement de la RD34, réaménagement en giratoire du carrefour RD34/RD86 et aménagement d'une voie de tourne à droite au niveau du giratoire RD34/RD173 – Projet et enveloppe financière définitive

- approuve le projet de dévoisement de la RD34, de réaménagement en giratoire du carrefour RD34/RD86 et d'aménagement d'une voie de tourne à droite au niveau du giratoire RD34/RD173 sur la commune de Vern sur Seiche et l'enveloppe financière définitive globale estimée à 1 479 479 € HT, soit 1 775 375 € TTC (valeur juillet 2018), la part de l'enveloppe financière pour Rennes Métropole s'élevant à 1 409 409 € HT, soit 1 691 291 € TTC.

**Adoption à l'unanimité**



B 18.392 Assainissement – Laillé – Raccordement du hameau "Le Nid" – Programme et enveloppe financière prévisionnelle

- approuve le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de raccordement au réseau d'assainissement du hameau "Le Nid" à Laillé, estimée à 529 166,66 € HT, soit 635 000 € TTC (valeur juillet 2018).

**Adoption à l'unanimité**

B 18.393 Assainissement – Facturation et recouvrement des redevances d'assainissement collectif et non collectif sur le territoire des communes de Vezin-le-Coquet, Saint-Gilles, Pacé et Acigné – Convention avec la SPL Eau du Bassin Rennais – Avenant n° 2

- approuve les termes de l'avenant n° 2 à convention avec la Société Publique Locale "Eau du Bassin Rennais", pour la facturation et le recouvrement des redevances assainissement collectif et non collectif sur le territoire des communes de Vezin-Le-Coquet, Saint-Gilles, Pacé et Acigné pour l'intégration de la commune de Cesson-Sévigné à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, tels que décrits dans le présent rapport ;
- autorise M. Le Président, ou toute personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L5211-9 ou L2122-17 du code général des collectivités territoriales, à signer l'avenant n°2 ou tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité**

B 18.394 Assainissement – Facturation et recouvrement des redevances d'assainissement collectif et non collectif sur le territoire des communes de Bourgbarré, Bruz, Chantepie, Chartres-de-Bretagne, Corps-Nuds, Laillé, Noyal-Châtillon-sur-Seiche, Orgères, Pont-Péan, Saint-Armel, Saint-Erblon et Vern-sur-Seiche – Convention avec Véolia Eau – Avenant n° 2

- approuve les termes de l'avenant n° 2 à la convention conclue avec Veolia Eau, délégataire du service public d'eau potable, pour la facturation et le recouvrement des redevances assainissement collectif et non collectif sur le territoire des communes de Bourgbarré, Chantepie, Chartres-de-Bretagne, Corps-Nuds, Laillé, Noyal-Châtillon-sur-Seiche, Orgères, Pont-Péan, Saint-Armel, Saint-Erblon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et des communes de Bruz et Vern-sur-Seiche à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour l'intégration des communes de Brécé et Nouvoitou, tel que précisé dans la décision, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- autorise M. Le Président, ou toute personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L5211-9 ou L2122-17 du code général des collectivités territoriales, à signer l'avenant n° 2 ou tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité**

**COMMISSION AMÉNAGEMENT ET HABITAT**

B 18.395 Aménagement opérationnel – Saint-Gilles – ZAC communautaire "La Forge" – Lot n° 7b – Cession à la SCI TJM14 INVEST

- décide la cession à la SCI TJM14 INVEST, ou à toute personne physique ou morale appelée à s'y substituer, du lot 7b d'une contenance de 1 202 m<sup>2</sup>, sis à Saint Gilles, dans la ZAC communautaire "La Forge", au prix principal de 52 888 € HT soit 44€ HT/m<sup>2</sup> de terrain, frais d'acte à la charge de l'acquéreur ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211.9 ou L 2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer le compromis de vente, l'acte à intervenir et tout document se rapportant à cette cession.

**Adoption à l'unanimité**

**B 18.396 Aménagement opérationnel – Pont-Péan – Zone d'Aménagement Économique structurante – Projet de création d'une Zone d'Aménagement Concerté – Objectifs et modalités de la concertation préalable – Approbation**

- approuve, dans le cadre du projet de création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) sur le site de Pont-Péan, les objectifs détaillés ci-dessus ;
- approuve les modalités minimum suivantes de la concertation préalable :
  - o L'organisation d'une réunion publique pour présenter les enjeux et les objectifs de l'opération de Pont-Péan,
  - o La mise en place d'une exposition publique avec mise en place d'un registre d'observations.

**Adoption à l'unanimité**

**B 18.397 Habitat – Association Logement et Familles en Difficultés (ALFADI) – Subvention de fonctionnement complémentaire – Convention n° 18C0566 – Avenant n° 1**

- décide le versement d'une subvention de fonctionnement complémentaire à ALFADI, association d'insertion par le logement, au titre de l'année 2018, d'un montant total de 12 600 € au titre de la Garantie des Risques Locatifs et de l'équilibre de la résidence Louis Bodin ;
- approuve les termes de l'avenant n° 1 à la convention n° 18C0566 à intervenir avec ALFADI, association d'insertion par le logement, relative au versement de la subvention précitée ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer l'avenant n° 1 et tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité - Deux conseillers ne prenant pas part au vote (Mme Le Men et M. Puil)**

**B 18.398 Habitat – Dispositif d'hébergement d'urgence – COOrdination d'Urgence Sociale "COORUS" – Convention avec l'Association "Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte en Ille-et-Vilaine" – Subvention de fonctionnement 2018**

- décide le versement d'une subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2018, à l'association "Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte en Ille-et-Vilaine", chargée de la gestion de proximité dans le cadre du dispositif d'hébergement d'urgence "COORUS", d'un montant de 44 000 € ;
- approuve les termes de la convention à intervenir entre l'association "Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte en Ille-et-Vilaine" et Rennes Métropole relative au dispositif d'hébergement d'urgence "COORUS" pour l'année 2018 ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer la convention et tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité**

**B 18.399 Habitat – Rennes – Opération multisites – Amélioration de 171 logements financés en Prêt PAM – Emprunt de 342 282 € réalisé par Aiguillon Construction auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Garantie d'emprunt – Convention**

- accorde la garantie de Rennes Métropole à Aiguillon Construction pour l'emprunt de 342 282 €, à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une opération d'amélioration de 171 logements situés 11 à 15 square de Sétif et 14 à 16 rue Louis et René Moine à Rennes, financée en prêts PAM ;
- approuve les termes de la convention à intervenir entre Aiguillon Construction et Rennes Métropole relative à la garantie de l'emprunt précité ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité**

**B 18.400 Habitat – Langan – "Le Petit Lubin" – Construction de 4 logements financés en Prêt Social Location Accession (PSLA) – Emprunt maximum de 617 931 € réalisé par Archipel Habitat auprès de Arkéa Banque EI – Garantie d'emprunt – Convention**

- accorde la garantie de Rennes Métropole à Archipel Habitat pour l'emprunt de 617 931 € maximum, à contracter auprès de Arkéa Banque EI, concernant l'opération de construction de 4 logements dénommée "Le Petit Lubin" se situant le Petit Saint-Lubin à Langan ;
- approuve les termes de la convention à intervenir entre Archipel Habitat et Rennes Métropole relative à la garantie de l'emprunt précité ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité - Trois conseillers ne prenant pas part au vote (MM. Le Blond, Puil et Theurier)**

**B 18.401 Habitat – Nouvoitou – "Zac de la Lande" – Construction de 20 logements financés en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) – Emprunts de 859 830 €, 246 560 €, 414 600 € et 99 795 €, réalisés par Archipel Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Garantie d'emprunts – Convention**

- accorde la garantie de Rennes Métropole à Archipel Habitat pour les emprunts de 859 830 €, 246 560 €, 414 600 € et 99 795 €, souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une opération de construction de 20 logements financés en PLUS PLAII située Zac de la Lande à Nouvoitou ;
- approuve les termes de la convention à intervenir entre Archipel Habitat et Rennes Métropole relative à la garantie des emprunts précités ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité - Trois conseillers ne prenant pas part au vote (MM. Le Blond, Puil et Theurier)**

**B 18.402 Habitat – Rennes – "CHU Patton" – Acquisition en usufruit de 30 logements financés en Prêt Locatif Social (PLS) – Emprunts de 1 093 076 €, et 1 050 210 €, réalisés par Archipel Habitat auprès de la Banque Postale – Garantie d'emprunts – Convention**

- accorde la garantie de Rennes Métropole à Archipel Habitat pour les emprunts de 1 093 076 € et 1 050 210 € à contracter auprès de la Banque Postale pour financer une opération d'acquisition en usufruit de 30 logements financés en PLS, dénommée "CHU Patton", et située 330 avenue Patton à Rennes ;
- approuve les termes de la convention à intervenir entre Archipel Habitat et Rennes Métropole relative à la garantie des emprunts précités ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité - Trois conseillers ne prenant pas part au vote (MM. Le Blond, Puil et Theurier)**

**B 18.403 Habitat – Lettre d'offre globale et multi produits – Emprunt d'un montant de 32 440 611 € réalisé par Néotoa auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Garantie globale d'emprunts multi produits – Période du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018 – Convention 17C0454 – Avenant n° 1**

- approuve les termes de l'avenant modificatif n° 1 au contrat de prêt n° 77584 de la Lettre d'Offre Globale ;
- approuve les termes de l'avenant n° 1 à la convention à intervenir entre Néotoa et Rennes Métropole et relative à la garantie de l'emprunt précité ;
- dit qu'une décision réitérative sera prise pour prendre acte des opérations financées et recensant les montants de prêts réellement versés ainsi que les caractéristiques des prêts garantis, au plus tard à la fin de la validité de la lettre d'offre globale ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité**

B 18.404 Habitat – Lettre d’offre globale et multi produits – Emprunts réalisés par Néotoa auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Garantie globale d’emprunt multi produits – Période du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018 – Rétération

- réitère la garantie de Rennes Métropole à Néotoa pour le remboursement à hauteur de 100 % des tirages pour un montant global de 23 205 156 € contractés du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 (détail en annexe 1) sur la lettre d’offre globale et multiproduits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en application de la convention n° 17C0454 du 13 juin 2017 ;
- dit que les conditions et les modalités de mise en œuvre de la présente garantie sont celles qui ont été fixées par la décision n° B 17.266 du 1<sup>er</sup> juin 2017.

**Adoption à l’unanimité**

B 18.405 Habitat – Bruz – Multisites – Réhabilitation de 70 logements financés en Prêt PAM – Emprunt de 201 306 € réalisé par Néotoa auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Garantie d’emprunt – Convention

- accorde la garantie de Rennes Métropole à Néotoa pour l’emprunt PAM à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations concernant la réhabilitation (remplacement des chaudières et ventilations) de 70 logements financés en PAM, situés sur plusieurs adresses à Bruz ;
- approuve les termes de la convention à intervenir entre Néotoa et Rennes Métropole relative à la garantie de l’emprunt précité ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s’y rapportant.

**Adoption à l’unanimité**

B 18.406 Action foncière – Cintré – ZAC du Moulin à Vent – Cession à Territoires et Développement

- décide la cession des diverses parcelles de terrain non bâti, situées lieudits "La Jannaie de Beauregard" et "le pré du Presbytère" à Cintré, d’une superficie totale de 44 476 m<sup>2</sup>, cadastrés section B sous les numéros 362, 2108 et 2106p au prix total de 46 219,10 € hors taxes auquel s’ajoutera la TVA en vigueur au jour de l’acte authentique ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211.9 ou L 2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer l’acte à intervenir et tout document se rapportant à cette cession.

**Adoption à l’unanimité - Trois conseillers ne prenant pas part au vote (Mme Andro, MM. Gaudin et Le Blond)**

B 18.407 Action foncière – La Chapelle-Thouarault – 5 rue du Commerce – Résiliation anticipée amiable d’un bail emphytéotique

- décide la résiliation anticipée amiable du bail emphytéotique consenti pour le bien sis 5 rue du Commerce à la Chapelle-Thouarault, cadastré section AA n° 119, d’une contenance de 400 m<sup>2</sup>, qui donnera lieu au versement d’une indemnité de 71 467,74 € à Rennes Métropole ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211.9 ou L 2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer l’acte à intervenir et tout document se rapportant à cette résiliation anticipée amiable du bail emphytéotique.

**Adoption à l’unanimité**

B 18.408 Action foncière – Noyal-Châtillon-sur-Seiche – 1, allée de la Grange – Cession

- décide la cession à la SCCV "Art de Ville" ou à toute autre personne morale qu’elle désignerait et pour laquelle elle resterait solidairement obligée au paiement du prix et à l’exécution des conditions de vente, d’une propriété bâtie sur un terrain de 2 215 m<sup>2</sup> sise 1 allée de la grange à Noyal-Châtillon-sur-Seiche, cadastrée sous le numéro 78 de la section 073 AL, au prix total de 513 983,15 euros ;

- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211.9 ou L 2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer l'acte à intervenir et tout document se rapportant à cette cession.

#### **Adoption à l'unanimité**

#### **B 18.409 Action foncière – Saint-Sulpice-La-Forêt – Chasné-sur-Illet – Acquisition des biens sis 16 rue Naise et au lieu-dit "le Bas Champ Thébault" – Convention de mise en réserve**

- décide l'acquisition, au titre du Programme d'Action Foncière, de la parcelle sise 16 rue Naise à Saint-Sulpice-La-Forêt, cadastrée à la section AA n° 199 d'une superficie de 1 416 m<sup>2</sup> et du terrain situé au lieu-dit "le Bas Champ Thébault" à Chasné-sur-Illet cadastré à la section A n° 627 au prix global de 157 770 € auquel s'ajouteront les frais d'acte ;
- approuve les termes de la convention à intervenir avec la commune de Saint-Sulpice-la-Forêt relative :
  - . à la mise en réserve de ces deux parcelles pour une durée de 5 ans,
  - . au versement par la commune d'une contribution annuelle qui sera égale à 50 % des intérêts du taux fixe à 5 ans de 0,58 % soit 458 €,
  - . au remboursement par la commune à Rennes Métropole des impôts fonciers que celle-ci sera amenée à payer ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211.9 ou L 2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer la convention précitée, ses éventuels avenants ainsi que l'acte authentique à intervenir et tout document se rapportant à cette acquisition.

#### **Adoption à l'unanimité**

### **COMMISSION CULTURE ET COHESION SOCIALE**

#### **B 18.410 Culture – Projets artistiques et culturels – Subventions 2018**

- décide l'attribution d'une subvention complémentaire d'un montant de 50 000 € à l'association 3 Hit Combo ;
- décide l'attribution d'une subvention complémentaire d'un montant de 40 000 € à l'association Orchestre Symphonique de Bretagne ;
- approuve les termes des avenants aux conventions financières n° 18C0410 et 18C0401 ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée en application des articles L. 5211-9 ou L. 2122-17 du Code Général des Collectivités territoriales, à signer les avenants aux conventions financières visées ci-avant et tout acte s'y rapportant.

#### **Adoption à l'unanimité - Un conseiller ne prenant pas part au vote (M. Hervé M.)**

#### **B 18.411 Culture – Association "Au bout du plongeur" – Convention tripartite coopération Rennes Nantes**

- approuve les termes de la convention de partenariat avec l'association "Au bout du plongeur" et la Ville de Nantes pour la période 2018/2020 ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

#### **Adoption à l'unanimité**

#### **B 18.412 Culture – Association des Producteurs de Poulets Coucou de Rennes – Emprunt de 61 200 €, réalisé auprès du Crédit Mutuel de Bretagne – Garantie d'emprunt – Convention**

- accorde la garantie de Rennes Métropole à l'association des Producteurs de Poulets Coucou de Rennes pour l'emprunt de 61 200 €, à contracter auprès du crédit Mutuel pour financer l'atelier de reproduction de la Coucou de Rennes ; le montant garanti étant fixé à 30 000 € ;

- approuve les termes de la convention à intervenir entre l'association des Producteurs de Poulets Coucou de Rennes et Rennes Métropole relative à la garantie des emprunts précités ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

#### **Adoption à l'unanimité**

#### **B 18.413 Cohésion sociale – Association Liberté Couleurs – Subventions Actions 2018**

- décide l'attribution, pour l'année 2018, d'une subvention d'un montant de 4 000 € au projet de Liberté Couleurs.

#### **Adoption à l'unanimité**

#### **B 18.414 Cohésion sociale – Jeunesse – Plateforme Ressources Jeunesse – Subventions**

- décide de l'attribution des subventions suivantes :
  - 5 000 € à la Chaire de recherche sur la jeunesse (EHESP),
  - 3 050 € à Radio C-Lab.

#### **Adoption à l'unanimité**

#### **B 18.415 Aménagement et services urbains, environnement – Politique de la Ville – Renouveau Urbain – Nouveau Programme National de Renouveau Urbain – Convention avec l'Agence Nationale Pour La Rénovation Urbaine et Les Partenaires du Renouveau Urbain Des Quartiers Prioritaires – Avenant n° 1**

- approuve les termes de l'avenant n° 1 à la convention partenariale pour le renouvellement urbain 2016 > 2026, tel que proposé dans la décision ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L5211-9 ou L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer l'avenant n° 1, ainsi que tout acte s'y rapportant.

#### **Adoption à l'unanimité**

#### **B 18.416 Aménagement et services urbains, environnement – Politique de la Ville – Nouveau Programme National de Renouveau Urbain – Mission "constructions socio-discursives et espaces marginalisés" – Contrat de Collaboration de recherche avec Rennes 2**

- approuve les termes du contrat de collaboration de recherche entre Rennes Métropole et l'Université Rennes 2 ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ce contrat ainsi que tout avenant ultérieur conforme à l'économie initiale du contrat, notamment de simples avenants de précision ou d'ajustement, étant précisé que toute modification éventuelle ayant un caractère substantiel ferait nécessairement l'objet d'une nouvelle délibération du Conseil Métropolitain pour en autoriser expressément la mise en œuvre.

#### **Adoption à l'unanimité**

#### **B 18.417 Communication – Association Bug – Wiki-Rennes Métropole – Convention d'objectifs et de moyens 2018-2020 – Subvention de fonctionnement**

- décide l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant annuel de 20 000 € à l'association Bug pendant la durée de la convention sous réserve de l'inscription des crédits et du vote du budget annuel ;
- approuve les termes de la convention pluriannuelle d'objectif et de moyens tripartite à conclure avec la Ville de Rennes et l'association Bug concernant le développement de l'encyclopédie participative Wiki-Rennes-Métropole ;

- autorise Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L.5211-9 ou L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention ainsi que tous les actes s'y rapportant.

#### **Adoption à l'unanimité**

#### **B 18.418 Communication – Information – Association Breizh Data Club – Évènement Breizh Data Day – Subvention de fonctionnement**

- attribue une subvention de fonctionnement de 1 000 € en soutien de l'évènement Breizh Data Day 2018 ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L. 5211.9 ou L. 2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer tout acte nécessaire au versement de la subvention.

#### **Adoption à l'unanimité**

### **COMMISSION FINANCES, PERSONNEL ET ADMINISTRATION GENERALE**

#### **B 18.419 Personnel – Élections professionnelles 2018 – Modalités de recours au vote électronique exclusif – Décision n° B 18.180 – Modification**

- prend acte de la modification de la décision n° B 18.180 du 19 avril 2018 ;
- approuve la nouvelle composition des bureaux de vote, ainsi que le calendrier des opérations électorales.

#### **Adoption à l'unanimité**

#### **B 18.420 Finances – Partition des bilans 2017 des budgets annexes "Assainissement", "Régie Assainissement" et "Régie Réseaux de Chaleur" – Transferts des valeurs de bilan des équipements photovoltaïques installés sur des bâtiments métropolitains relevant de ces budgets au budget annexe "Production d'énergie photovoltaïque"**

- approuve la partition arrêtée ci-dessous des bilans issue de la gestion 2017 des budgets annexes "Assainissement", "Régie Assainissement Collectif" et "Régie Réseau de Chaleur" pour permettre au comptable public de procéder au transfert des valeurs de bilan des équipements photovoltaïques installés sur des bâtiments métropolitains relevant de ces compétences au budget annexe "Production d'énergie photovoltaïque".

#### **Adoption à l'unanimité**

#### **B 18.421 Personnel – Régime indemnitaire – Mise en œuvre du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)**

- instaure l'Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) dans les conditions indiquées dans la décision ;
- prévoit la possibilité de maintien aux fonctionnaires concernés à titre individuel, de leur montant antérieur plus élevé en application de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 ;
- confirme le versement de la prime dite « allocation vacances », en sus de l'IFSE, sur la base des dispositions de l'article 111 de la loi n°84-53 susvisée, selon les conditions prévues par la délibération n° 86-31 du 18 avril 1986 ;
- autorise le versement de l'IFSE aux agents contractuels de droit public ;
- dit que les dépenses afférentes seront imputées aux différentes sous-fonctions du budget primitif 2019 et suivants et des budgets annexes.

#### **Adoption à l'unanimité**

B 18.422 Administration générale – Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) – Programme d'Actions de Prévention des Inondations du Bassin de Vilaine (PAPI II) – Convention – Cadre – Prolongation – Avenant n° 2

- approuve les termes de l'avenant n° 2 de prolongation du PAPI II, soit jusqu'au 30 novembre 2019 ;
- confirme les actions antérieurement validées pour un montant de 234 012 € ;
- approuve les nouvelles actions à mettre en œuvre pour Rennes Métropole, pour un montant de 100 000 € ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer l'avenant n°2 précité, ainsi que tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité**

B 18.423 Administration générale – Marchés publics attribués par la Commission d'appel d'offres – Autorisation de signature au Président

- autorise Monsieur le Président ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 et L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer les marchés et accords cadres suivants ainsi que tout acte s'y rapportant
  - Métro Ligne B - Station Jules Ferry - Opération d'accompagnement : Aménagement des espaces publics à conclure pour le lot 1 avec KRAVIS pour un montant de 1 092 330,57 HT, pour le lot 2 avec BOUYGUES ES pour un montant de 690 927,80 € HT, pour le lot 3 avec SOGEA OUEST TP/SOGEA AMIANTE/TELEREP pour un montant de 235 333,00 € HT, pour le lot 4 avec JOURDANIERE pour un montant de 78 545,20 € HT.
  - TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET D'AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU BÂTIMENT ADMINISTRATIF PLAINE DE BAUD A RENNES à conclure pour le lot 1 avec SNPR pour un montant de 331 673,60 € HT soit 398 008,32 € TTC, pour le lot 2 avec SOPREMA pour un montant de 45 316,40 € HT soit 54 379,68 € TTC, pour le lot 3 avec MIROITERIE 35 pour un montant de 349 915,05 € HT soit 419 898,06 € TTC, pour le lot 4 avec BERREE pour un montant de 65 308,47 € HT soit 78 370,16 € TTC, pour le lot 5 avec LECOQ pour un montant de 93 135,04 € HT soit 111 762,04 € TTC, pour le lot 6 avec SMAP pour un montant de 101 986,99 € HT soit 122 384,38 € TTC, pour le lot 7 avec PIEDVACHE pour un montant de 61 047,65 € HT soit 73 257,18 € TTC, pour le lot 8 avec ROQUET pour un montant de 125 125,55 € HT soit 150 150,66 € TTC, pour le lot 9 avec SNEF pour un montant de 195 739,02 € HT soit 234 886,82 € TTC.
  - Métro Ligne B-Station Joliot -Curie-Chateaubriand - Opération d'accompagnement - éaménagement du Boulevard de Vitré-Section Mirabeau –Gayeulles à conclure pour le lot 1 avec EUROVIA pour un montant de 1 988 842,86 € HT, pour le lot 2 avec BOUYGUES pour un montant de 443 598,70 € HT, pour le lot 3 avec VALLOIS pour un montant de 46 587,46 € HT, pour le lot 4 avec MARC pour un montant de 146 005,50 € HT.
  - FOURNITURE ET LIVRAISON DE GRANIT "BORNES ET ÎLOTS" PROGRAMME 2018 – 2021 à conclure avec l'entreprise Rault Granit pour un minimum annuel de 30 000,00 € HT et un maximum annuel de 150 000,00 € HT.
  - TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE LA SECURITE INCENDIE ET DE MODIFICATIONS FONCTIONNELLES DU PARKING COLOMBIER - MAÎTRISE D'OEUVRE à conclure avec BARBANEL pour un montant de 478 800,00 € HT.
  - Fourniture et livraison de produits d'entretien, de petit accessoire d'entretien et de stockage avec prestations associées à conclure pour le lot 1 avec PLG pour un montant de 329 774,60 € HT, pour le lot 2 avec CHAMPENOIS pour un montant de 58 741,50 € HT, pour le lot 3 avec GAMA 29 pour un montant de 32 070,05 € HT, pour le lot 5 avec l'entreprise adaptée L.E.A pour un montant de 12 517,45 € HT
- autorise Monsieur le Président ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 et L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer l'avenant suivant ainsi que tout acte s'y rapportant
  - Avenant n° 2 au marché relatif au Réseau de chaleur de Rennes Est - Marché d'exploitation de la chaufferie bois de la ZAC Baud Chardonnet - Avenant n° 2 dont le titulaire est le groupement WEISS / DALKIA / LEGENDRE / MISSENARD / PAUMIER / DESORMEAUX pour un montant de 376 614,47 € HT.



- autorise la SEMTCAR habilitée à cette fin en application du contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage public n° 06-872 susvisé et dans le respect des articles L 5211-9 et L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer l'avenant suivant ainsi que tout acte s'y rapportant :
  - Marché n° 15b-050 - Avenant n° 2 relatif au Réseau Informatique Muliservices (RIMS) de la ligne b du métro automatique de Rennes Métropole dont le titulaire est l'entreprise SFR SA (mandataire) / EES CLEMESSY CLEMESSY pour un montant HT de 176 789,00 € HT représentant une augmentation du montant du marché initial de 5,65 %.

**Adoption à l'unanimité**

---

Affiché conformément aux dispositions des articles L 5211-1 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, au siège de Rennes Métropole, 4, avenue Henri Fréville – CS 93111 – 35031 Rennes Cedex, le 22 octobre 2018.

Le Secrétaire de séance,

Pour Le Président et par délégation,  
La Directrice Générale des Services,

**SIGNÉ**

Matthieu THEURIER

Laurence QUINAUT